|  |  |
| --- | --- |
|  | Appel à projets destiné à la création d’espaces verts en milieu urbanisé dans le contexte d’adaptation à la crise climatique |
| **Deuxième appel à projets**  **« Maillage vert et bleu en milieu urbain »** | |
| **Dossier de Candidature**  **Deadline candidature : 9 septembre 2022** | |

[1. Carte d’identité du site de projet 4](#_Toc99543745)

[1.1 Localisation du projet et caractéristiques du terrain 4](#_Toc99543746)

[1.2 Situation de fait 4](#_Toc99543747)

[1.3 Situation de droit 4](#_Toc99543748)

[2. Adéquation aux ambitions de l’appel à projets 5](#_Toc99543749)

[2.1 Renforcer ou restaurer le maillage vert et bleu dans un contexte d’adaptation aux changements climatiques 5](#_Toc99543750)

[2.2 Garantir un accès aisé à la nature pour tous 7](#_Toc99543751)

[2.3 Impliquer les citoyens et acteurs locaux 8](#_Toc99543752)

[3. Adéquation aux critères de l’appel à projets 9](#_Toc99543753)

[3.1 Présentation des intentions de projet 9](#_Toc99543754)

[3.2 Les critères et indicateurs 9](#_Toc99543755)

[4. Budget 10](#_Toc99543756)

***Pour rappel …* Cet appel à projet s’adresse aux 63 communes considérées comme urbaines dans le cadre du présent appel à projets (voir vadémécum), soit les communes dont la population est comprise entre 15.000 et 50.000 habitants et celles dont la densité de population est supérieure à 500 habitants /km².** Celles-ci sont toutefois invitées à sceller des partenariats avec d’autres acteurs publics (une Société locale de logements sociaux, la Province ou une commune limitrophe par exemple) ou privés.

Ce premier appel vise **le renforcement ou la restauration du maillage vert et bleu en milieu urbain**.

Calendrier

* Lancement de l’appel : 5 mai 2022
* Rentrée des candidatures : 9 septembre 2022
* Sélection des candidatures par le Jury : Novembre 2022
* Dépôt des dossiers d’avant-projet : Novembre 2023

***Comment remplir ce dossier de candidature ?***

Ce dossier de candidature se divise en quatre parties :

* Une carte d’identité du site de projet ;
* Une série d’indicateurs permettant d’évaluer l’adéquation du choix du site de projet et du type d’interventions envisagées aux ambitions de l’appel à projets ;
* Une série d’indicateurs permettant d’évaluer l’adéquation des intentions de projet aux critères de l’appel à projets - il s’agit à ce stade de définir des intentions qui figureront au cahier des charges pour la désignation de l’équipe d’auteurs de projet pluridisciplinaire ;
* Une évaluation du budget.

**Pratiquement…** Le présent formulaire prévoit des cases dans lesquelles vous êtes invités à expliquer comment les ambitions de l’appel à projet sont prises en considération.

Nous vous demandons de

* Ne pas dépasser le nombre de signes indiqué ;
* Légender les cartes et localiser le ou les sites d’intervention sur chacune d’entre elles ;
* Choisir les échelles de carte adaptées à la taille du site de projet et au contexte local ;
* Numéroter et nommer les annexes conformément au présent formulaire ;
* Ne pas ajouter d’annexes non demandées dans le présent formulaire.

**Ce formulaire devra être envoyé :**

* **En deux exemplaires papier à l’adresse de la Direction de la Nature et des Espaces Verts (Avenue Prince de Liège 15 - 5100 Namur) ;**
* **ET en version électronique à l’adresse** [**vegetalisation.adaptation.climat@wallonie.be**](mailto:vegetalisation.adaptation.climat@wallonie.be)**.**

***Fiche contact de la commune candidate :***

|  |  |
| --- | --- |
| **Personne de contact pour le Collège communal** |  |
| * Nom |  |
| * Email |  |
| * Téléphone |  |
| **Personne de contact pour le suivi technique** |  |
| * Nom |  |
| * Email |  |
| * Téléphone |  |
| **Numéro de compte de la commune** |  |

## Carte d’identité du site de projet

### Localisation du projet et caractéristiques du terrain

**Numéro castral de la ou des parcelles concernées et, le cas échéant, adresse du site**

|  |
| --- |
|  |

**Superficie du site de projet**

|  |
| --- |
|  |

**A joindre :**

***1.1.1 Commune****: plan de localisation du site de projet dans la commune*

***1.1.2 Environnement direct****: plan du site dans son environnement direct,*

***1.1.3 Coupes****: coupes schématiques dans le site de projet ou autre document permettant d’appréhender le relief.*

### Situation de fait

**A joindre :**

***1.2.1 Plan****: plan du ou des terrains concernés par le projet complété par des photos reprenant :*

* *Le relevé de la végétation existante (localisation et type de végétation) ;*
* *La localisation et la description des éventuels cours d’eau ou points d’eau sur le site de projet ou à proximité directe ;*
* *La ou les affectations actuelles du ou des terrains*;
* *Les informations connues au niveau des impétrants.*

***1.1.2 BDES****: extrait de* [*la Banque de Données de l’Etat des Sols (BDES)*](http://bdes.spw.wallonie.be/portal) *et, le cas échéant, les informations y afférant ainsi que d’éventuelles informations complémentaires sur l’occupation du site permettant de suspecter ou d’identifier une pollution non répertoriée dans la Banque de Données de l’Etat des Sols.*

### Situation de droit

**A joindre :**

***1.3.1 Maitrise foncière****: acte de propriété (ou preuve des démarches en cours en vue de l’acquisition) ou convention d’utilisation et de gestion[[1]](#footnote-2) pour une durée de minimum 30 ans.*

***1.3.2 CoDT et autres*** *: extraits des différents documents d’aménagement du CoDT (SDPC, SDC, SOL, plan de secteur), autres documents et études concernant le site ou son environnement direct (PCD, etc.).*

**Statut de protection en matière de nature ou de patrimoine**

|  |
| --- |
|  |

**Servitudes (nature et bénéficiaire)**

|  |
| --- |
|  |

## Adéquation aux ambitions de l’appel à projets

### Renforcer ou restaurer le maillage vert et bleu dans un contexte d’adaptation aux changements climatiques

L’appel à projet porte sur des aménagements qui renforcent ou restaurent le maillage vert et bleu. Il s’agit ici de démontrer la pertinence du choix du projet (lieu et type d’interventions) pour participer au maillage écologique.

Le projet doit s’inscrire dans une vision globale du territoire. L’existence d’un document-cadre type PCDN, PCDR ou SDC est un atout mais pas une obligation.

Il s’agit de créer ou de restaurer un espace vert qui peut prendre la forme d’un ou d’un ensemble d’aménagement(s) ponctuel(s) ou d’espaces linéaires de connexion (haie, alignement, noue, etc.) de nature à garantir la continuité et à renforcer le maillage vert et bleu dans la commune. Les interventions peuvent être envisagées à différentes échelles.

**Le projet s’inscrit-il dans un maillage vert et bleu plus large ?**

**La commune est-elle dotée d’un document-cadre définissant le maillage écologique sur son territoire ? Si oui lequel et de quand date-t-il ? Comment l’espace concerné par le projet y est-il défini et caractérisé ?**

*2000 signes espaces compris*

**A joindre :**

***2.1.1 Maillage****: extrait du PCDN ou autre étude définissant le maillage écologique sur le territoire de la commune*

**Si la commune ne dispose pas d’un document-cadre, sur quelles bases le maillage vert et bleu a-t-il été défini ?**

*2000 signes espaces compris*

**Comment le projet s’inscrit-il dans un maillage vert et bleu à l’échelle d’un plus large territoire? Quel rôle joue-t-il au sein de ces maillages (zone de développement, couloir écologique, etc.)?**

|  |
| --- |
| *4002000 signes espace compris* |

**Comment le projet renforce-t-il ou restaure-t-il le maillage vert et bleu ? Quels types d’interventions sont envisagés pour permettre au projet de jouer son rôle dans le maillage ?**

*4000 signes espaces compris*

**Le site d’intervention est-il sensible sur le plan hydrique (zone soumise à fort, moyen ou faible aléa d’inondation ou concernée par un risque de ruissellement concentré susceptible de générer une érosion des sols) ou permet-il d’agir sur le risque d’inondation en aval ? Le site d’intervention souffre-t-il de la sécheresse ?**

**A joindre :**

***2.1.2 Aléas inondations****: extrait de la carte des aléas d’inondation disponible sur Wal-on Map permettant d’évaluer si le site du projet sensible sur le plan hydrique (zone soumise à fort, moyen ou faible aléa d’inondation, zone concernée par un risque de ruissellement concentré) ou s’il permet de réduire les risques d’inondations en aval.*

**Eventuelles précisions**

|  |
| --- |
| *1000 signes espaces compris* |

**Le projet contribue-t-il à limiter l’effet d’ilot de chaleur urbain et/ou les fortes chaleurs ?**

**A joindre** :

***2.1.3 Ilots de chaleur :*** *extrait de la carte 10 – Vulnérabilité du territoire face aux fortes chaleurs – Ilots de chaleur et activités vulnérables de l’outil « Adapte ta commune »* *permettant d’évaluer si le territoire de l’aire d’influence comprend des îlots de chaleur*

**Eventuelles précisions**

|  |
| --- |
| *1000 signes espaces compris* |

### 2.2 Garantir un accès aisé à la nature pour tous

Il s’agit ici de démontrer que le projet favorise l’accès à la nature. Il ne s’agit pas, dans le cadre de l’appel à projets, de travailler sur des « sanctuaires » de nature qui peuvent être soutenus par d’autres subsides. L’aménagement doit dès lors être porteur d’une fonction sociale et culturelle par la création d’un espace vert public accessible et ouvert à tous. La participation à un réseau de promenades et la valorisation du paysage en tant que patrimoine commun renforcent également l’accès à la nature.

**Le projet est-il accessible et ouvert au public ? Est-il proche ou bien connecté à un noyau d’habitat d’un équipement collectif important ?**

*1000 signes espaces compris*

**Le projet permet-il le développement des modes doux ? S’inscrit-il dans un réseau de sentiers et chemins existant ? Prévoit-il la création, la réouverture ou la restauration de sentiers et chemins ? Est-il connecté par les modes doux aux pôles (noyaux d’habitat, centre de village, principaux équipements, etc.) ? Les voies douces concernées sont-elles à même de jouer un rôle important dans la mobilité quotidienne ?**

*2000 signes espaces compris*

**A joindre éventuellement :**

***2.2.1  Chemins****: carte du réseau des chemins et sentiers*

**Le projet participe-t-il à la création ou la valorisation d’un paysage de qualité [[2]](#footnote-3)?**

*2000 signes espaces compris*

### 2.3 Impliquer les citoyens et acteurs locaux

La volonté du Gouvernement est d’impliquer les citoyens dans les projets de maillage vert et bleu. Les futurs gestionnaires de l’espace vert sont également associés dès la conception de celui-ci. Cet appel à projets donne l’opportunité notamment de travailler avec les associations locales ou régionales de défense et valorisation de sentiers et chemins et de promotion de la mobilité douce.

Les citoyens et acteurs locaux peuvent être associés à différentes étapes du projet :

* Réalisation et mise en œuvre (participation aux plantations par exemple) ;
* Gestion, entretien et animation.

La sensibilisation, notamment des enfants via les écoles par exemple, constitue également une manière d’impliquer les habitants et acteurs locaux. Elle peut se concrétiser par le biais d’un programme d’animations mais aussi à travers les aménagements eux-mêmes. Le maillage vert et bleu donne aussi l’occasion de sensibiliser les citoyens à la notion-même de maillage et de les informer sur ce qu’ils peuvent faire localement, à leur échelle, pour y contribuer et le renforcer.

La réalisation et la gestion du maillage vert et bleu peuvent également inclure un volet d’insertion socioprofessionnelle qui est un autre mode d’implication des citoyens.

**Le projet prévoit-il d’impliquer les citoyens dans la mise en œuvre, la gestion, l'entretien et/ou l'animation du maillage vert et bleu ? Quel public est ciblé ? Quelle méthodologie est adoptée ?**

*6000 signes espaces compris*

**Le projet prévoit-il un travail de sensibilisation notamment par l'aménagement lui-même ? Quel public est ciblé ? Quelle méthodologie est adoptée et/ ou quel type d’aménagements favorisant la sensibilisation est prévu ? Une sensibilisation aux citoyens à la notion de maillage et aux actions qu’ils peuvent porter pour renforcer celui-ci est-elle prévue ?**

*4000 signes espaces compris*

**Le projet prévoit-il un volet d’insertion socioprofessionnelle ? Le cas échéant, quelles tâches sont concernées ?**

*2000 signes espaces compris*

## 

## Adéquation aux critères de l’appel à projets

### Présentation des intentions de projet

Il s’agit de présenter, de manière générale, la philosophie et l’approche du projet. La note peut-être éventuellement illustrée de schémas, de photos et/ou de projets de référence.

**Quelles sont la philosophie et l’approche de votre projet ? En quoi est-il innovant, original, spécifique ?**

*2000 signes espaces compris*

**A joindre éventuellement :**

***3.1.1 Illustrations projet :*** *schémas, de photos et/ou de projets de référence*

### Les critères et indicateurs

Les projets d’aménagement seront évalués sur leur qualité environnementale mais aussi, dans une moindre mesure, sur leur qualité sociale. Au stade de la candidature, seule une **note d’intention** relative à la qualité environnementale est requise.

#### Qualité environnementale

Amélioration de la biodiversité et des connexions entre les milieux

Il s’agit de favoriser la circulation des espèces localement et au sein du maillage plus large sur base d’un état des lieux.

Le projet de maillage vert et bleu privilégie :

* Le maintien et/ou la valorisation des espèces présentes sur le site avec une attention particulière au végétal mature ;
* La création, le maintien et/ou la valorisation de (nouveaux) habitats pour les espèces végétales et animales ;
* Une conception d’une structure d’aménagement prenant en compte différentes strates végétale (herbacée, arbustive, etc.) ;
* Une diversité des végétaux[[3]](#footnote-4) ;
* Le choix d’espèces adaptées au contexte local, de préférence indigènes (sol, climat, exposition, pression parasitaire, espace disponible, types d’usage, etc.) ;

**Quelles mesures envisagez-vous pour améliorer la biodiversité et renforcer la connexion entre les milieux ?**

|  |
| --- |
| *4000 signes espaces compris* |

Participation à une meilleure gestion du cycle de l’eau localement et au sein du maillage plus large

Le projet contribue à une meilleure gestion de l’eau et participer ainsi à la lutte contre les inondations et l’érosion liée au ruissellement.

**Quelles mesures envisagez-vous pour améliorer la gestion du cycle de l’eau ?**

*4000 signes espaces compris*

Autre atout environnemental

D’autres atouts environnementaux peuvent être également être mis en avant selon le contexte local du projet : limitation de l’érosion des sols, protection contre les glissements de terrain, stabilisation des terrains pentus (abords des voiries, berges des cours d’eaux), détoxification et décomposition des polluants, amélioration de la qualité de l’air, limitation des nuisances sonores, etc.

**Le projet est-il apporte-t-il d’autres bénéfices sur le plan environnemental ? Le cas échéant, lesquels et comment ?**

*2000 signes espaces compris*

## Budget

A ce stade, il s’agit d’une estimation intégrant au maximum les données connues pouvant l’impacter. Le montant estimé sera le montant maximum subsidiable avec une marge de 10% pour les imprévus. Dans la mesure du possible, le budget est ventilé selon les grands postes suivants qui correspondent aux dépenses subsidiables dans le cadre du présent appel à projets :

* Les études ;
* L’acquisition de terrains ;
* Les plantations ;
* Les aménagements en faveur de la biodiversité et de la gestion du cycle de l’eau (déminéralisation, nivellement, aménagement de noues ou de plans d’eau, ouverture de cours d’eau, renaturation, etc.) ;
* Le mobilier urbain et les supports visant la sensibilisation à la nature et aux enjeux climatiques et environnementaux, dans une optique de sobriété, l’idée n’étant pas de suréquiper le site mais plutôt de permettre aux citoyens de profiter de la nature et de la respecter ;
* L’aménagement de cheminements pédestres et/ou cyclables (sans augmentation de l’imperméabilité du site).

**Attention les budgets doivent être indiqués TVA comprise.**

**A joindre :**

***4.1 Budget***

1. Lorsque l’espace vert est aménagé sur un espace appartenant à un pouvoir public, la gestion peut lui être confiée ; dans ce cas seule la convention d’utilisation est requise. [↑](#footnote-ref-2)
2. A ce stade, il s’agit d’expliquer en quoi le site et le type d’interventions peuvent être de nature à valoriser le paysage. [↑](#footnote-ref-3)
3. Les plantes invasives seront bien entendu proscrites. [↑](#footnote-ref-4)